

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

**DELIBERATION N°2018.00050**

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - LES 7 COLLINES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 14 mars 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180131-D20180005010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180314

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018**

### **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - LES 7 COLLINES**

Saint-Etienne Métropole a mis en place dès 2005 un dispositif d'aides aux manifestations culturelles. Afin d'affirmer une politique de soutien aux festivals propre à la Métropole, dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans le but de rationaliser la gestion des subventions dans un souci de transparence et de bonne gestion, un nouveau dispositif de soutien aux festivals a été proposé en 2016.

Pour mémoire, les objectifs de ce nouveau dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- renforcer le dialogue avec les porteurs de projet au travers d'une grille d'évaluation, définissant les attentes de Saint-Etienne Métropole (fin d'une logique de guichet) ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2018, suite à un appel à projets, quatorze festivals ont fait acte de candidature. Après une première étude des dossiers, six festivals n'ont pas été retenus car ils ne correspondaient pas aux exigences fixées par Saint-Etienne Métropole.

Le festival des 7 collines a été retenu afin d'être auditionné. Le jury était composé de la Conseillère Communautaire déléguée auprès du Vice-Président ainsi que des techniciens de Saint-Etienne Métropole et des villes de Saint-Etienne et Saint-Chamond.

Ce festival pluridisciplinaire avec une spécificité cirque, se tiendra du 28 juin au 8 juillet 2018 dans divers lieux à Saint-Etienne, Saint-Chamond, Andrézieux-Bouthéon, La Talaudière, Sorbiers, Firminy et La Ricamarie. En plus de la programmation d'artistes circassiens de renommées nationale, européenne et mondiale, des spectacles de compagnies locales et régionales seront également proposés. Des actions de médiation envers le jeune public seront mises en place : journée jeunesse au cirque, ateliers cirque à Montreynaud... Le budget 2018 du festival s'élève à 316 000 €.

Dans le cadre du Pôle Métropolitain une résonance aux grands évènements est proposée sur le territoire de la Métropole. A ce titre, le festival des 7 collines proposera une animation en résonance à la Biennale des Arts du Cirque de Bourgoin-Jallieu.

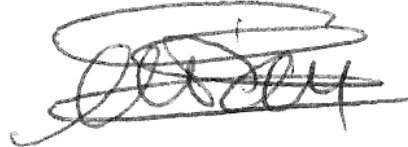
Au regard de l'attractivité, du rayonnement, de la durée et de la fréquentation (plus de 14 000 spectateurs en 2017) de ce festival, une subvention de 36 000 € est proposée au titre de l'année 2018 soit 11.4 % du budget global de l'évènement.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival des 7 collines à hauteur de 36 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2018.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU